



Décision du Président n°2024 CST 020

Thème : Social

Objet : Demande de subvention au REAAP pour le projet « Les Vendredis Parent'Fants »

Pôle : Cohésion sociale et territoriale

Contexte :

Dans le contexte de l'Animation Collective Famille (ACF) et en réponse aux engagements de la Convention Territoriale Globale (CTG), le projet "Les Vendredis Parent'Fants" a été initié en septembre 2023 pour pallier l'absence d'espace dédié aux parents et à leurs enfants dans le Briançonnais. Cette initiative vise à offrir un cadre propice aux interactions familiales par le biais d'activités centrées sur le jeu et l'échange, dans l'objectif de renforcer les liens parents-enfants et d'encourager le partage d'expériences entre parents.

À cet effet, le dépôt d'un dossier de demande de subvention pour ce projet auprès du Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REEAP05) fait l'objet de cette décision du Président.

Ceci exposé :

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Briançonnais,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions des articles L5211-17 et L5211-20 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 05-2022-12-19-00001 du 19 décembre 2022 approuvant les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais, notamment en matière d'action sociale d'intérêt communautaire ;
- VU** la délibération du Conseil Communautaire n°2022-82 du 13 septembre 2022 approuvant les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais, compétente dans le cadre de l'action sociale d'intérêt communautaire ;
- VU** la délibération n°2020-48 du Conseil Communautaire du 24 juillet 2020 relative à la délégation du Conseil au Président concernant les affaires générales et notamment s'agissant des demandes de subvention et conventions y afférant concernant les opérations de fonctionnement ;

CONSIDÉRANT Le plan de financement suivant :

| Centre social intercommunal du Briançonnais | |
|---|-------------------------------|
| Budget prévisionnel | |
| DÉPENSES en € TTC | RECETTES |
| Prestations extérieures | |
| Ludothèque Au coin du jeu 7200,00 € | Subvention REAAP 6090,00 € |
| Intervention conte et musique 420,00€ | |
| | Autofinancement CCB 1524,00 € |
| TOTAL 7620€ TTC | TOTAL 7620 € TTC |

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

De solliciter l'aide du REEAP 05 pour le financement du projet « Les Vendredis Parent'Fants » selon le plan de financement ci-dessus.

ARTICLE 2 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

29 JAN. 2024

Fait à Briançon, le

Le Président,

Arnaud MURGIA

Par déléation,
Béatrice CHEVALIER
Directrice Générale des Services

Date de publication : 29 JAN. 2024 29 JAN. 2024

Date de Transmission au contrôle de légalité :

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.